

## COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

L'honorable président, les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor.—7.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR MEIGHEN,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un Bill (B1), intitulé: "Loi concernant le statut et les pouvoirs des compagnies d'assurance britanniques et étrangères, au Canada".

Ledit Bill est lu pour la première fois et il est

*Ordonné:* Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture, jeudi prochain.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Ballantyne, appuyé par l'honorable sénateur Marcotte:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLEISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Débat.

A six heures l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7 heures 30.

Le Sénat reprend sa séance.

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné:* Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre, qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

Avec la permission du Sénat, il est

*Ordonné:* Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à jeudi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.